



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **La feuille de route de la France pour une sortie progressive des énergies fossiles**

Avril 2026

**EQUIPE INTERMINISTERIELLE CLIMAT**

## **VERS UNE SORTIE DES ENERGIES FOSSILES : CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN**

En 2015, l'accord de Paris a fixé comme objectif mondial d'atteindre la neutralité climatique mondiale d'ici la deuxième moitié du 21<sup>ème</sup> siècle. Cela implique **des réductions massives des émissions de gaz à effet de serre, alors que les énergies fossiles représentent entre 70% et 75% des émissions anthropiques**, soulignant l'ampleur des transformations à engager.

Page | 2

En 2023, au terme du premier cycle de l'ambition de l'accord de Paris, la COP28 a entériné, dans la décision 1/CMA.5, intitulée « résultat du premier bilan mondial » la nécessité pour les Etats d'atteindre nationalement la neutralité carbone « avant ou vers le milieu du siècle » (paragraphe 42) et pour cela de réduire « nettement, rapidement, et durablement les émissions de gaz à effet de serre », notamment en opérant « **une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action pendant cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050, conformément aux données scientifiques** » (paragraphe 28, d).

Cette décision rappelle en outre la nécessité de prendre en compte les éléments du premier bilan mondial dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) suivantes qui constituent les contributions des Etats parties à l'Accord de Paris en termes d'atténuation du changement climatique. Les dernières CDN ayant pour horizon 2035 devaient être présentées pour la COP30 de Belém, en novembre 2025.

**L'Union européenne a déposé en novembre 2025 sa CDN, visant une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de -66,25% à -72,5% en 2035 par rapport aux niveaux de 1990.** Cette contribution est complétée par un renforcement de la loi européenne pour le climat qui fixe **un objectif de réduction d'émissions nettes contraignant de 90% en 2040 par rapport à 1990**, incluant la possibilité de recourir à des crédits internationaux de haute qualité et de haute intégrité, à hauteur de 5 %. Ces engagements, ainsi que le respect des objectifs assignés à l'Union européenne dans le cadre du protocole de Kyoto, rappellent que l'UE est engagée de longue date dans la lutte contre le changement climatique, ce qui doit se traduire par une transition énergétique, et la sortie des énergies fossiles. Dans ce cadre, **les 27 États membres de l'Union européenne visent à ce que le secteur énergétique européen soit majoritairement exempt de combustibles fossiles bien avant 2050.**

Lors de la COP30, l'Union européenne et de nombreux partenaires ont proposé d'inclure dans les conclusions finales de la conférence le lancement d'un travail visant à élaborer une feuille de route vers une sortie progressive des énergies fossiles, afin d'accélérer la mise en œuvre de la décision prise lors du premier bilan mondial de 2023. Malgré le soutien d'un grand nombre de pays, cette décision n'a pas pu être adoptée au consensus.

Dans ce contexte, le Président de la COP30 a annoncé qu'il élaborerait, en sa capacité, deux feuilles de routes, l'une sur la transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, et l'autre sur la lutte contre la déforestation. En parallèle, la 1<sup>ère</sup> conférence internationale organisée par les Pays Bas et la Colombie, sur la sortie progressive des énergies fossiles se tiendra à Santa Marta, en Colombie, les 24-29 avril 2026.

## L'ENGAGEMENT FRANÇAIS POUR UNE SORTIE PROGRESSIVE DES ENERGIES FOSSILES.

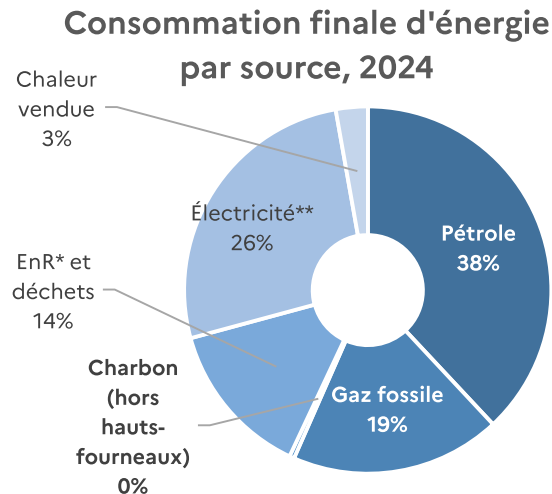
### Les énergies fossiles en France

En France, les énergies fossiles représentent en 2023 un peu moins de 58% de la consommation finale d'énergie, contre 65% en 2011. Elles représentent aujourd'hui près de 65% des émissions de gaz à effet de serre de la France. En fonction des cours internationaux du gaz et du pétrole, les énergies fossiles pèsent sur la balance commerciale française de manière significative : chaque année, la facture énergétique de la France (la différence entre les importations et les exportations d'énergies), se situe entre 40 (2017) et 120 milliards € (2022), les énergies fossiles étant importées à plus de 95%.

En fonction des cours internationaux du gaz et du pétrole, les énergies fossiles pèsent sur la balance commerciale française de manière significative : chaque année, la facture énergétique de la France (la différence entre les importations et les exportations d'énergies), se situe entre 40 (2017) et 120 milliards € (2022), les énergies fossiles étant importées à plus de 95%.

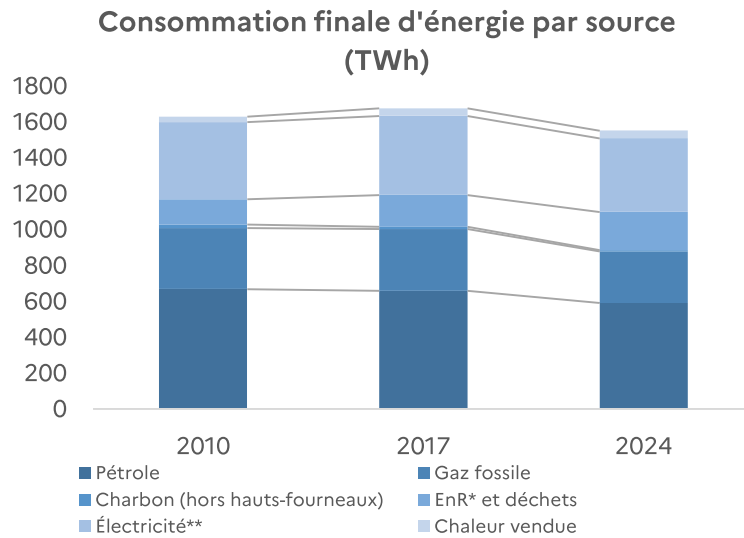
Les énergies fossiles consommées en France sont les suivantes :

- Le **charbon**, qui est la plus émettrice des énergies fossiles, représente moins de 1% de la consommation finale et moins de 1% des émissions françaises de gaz à effet de serre. Le charbon est principalement utilisé pour la production d'électricité et dans l'industrie (85% de la consommation de charbon). La France ne produit pas de charbon.
- Le **pétrole** représente 38% de la consommation finale d'énergie en France. Le pétrole est très majoritairement consommé dans les transports (66%). La France produit 1,7% de sa consommation, et en importe plus de 98%.
- Le **gaz fossile**, représente 19% de la consommation finale d'énergie en France en 2024. Le gaz fossile est principalement consommé dans l'industrie (36%) et dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (respectivement 37% et 20%). La France importe près de 99% de son gaz fossile.



Source : SDES, chiffres clés de l'énergie, édition 2025

## La France est engagée depuis 2017 dans une transition énergétique visant à sortir des énergies fossiles



Source : SDES, chiffres clés de l'énergie, édition 2025

Page | 4

Depuis 2017 et la présentation de son [Plan Climat](#), la France est engagée dans une sortie progressive des énergies fossiles, mobilisant l'ensemble des outils de planification écologique. Le Plan Climat de 2017 prévoyait notamment **l'adoption d'une loi pour la sortie progressive de la production d'hydrocarbures sur le territoire français à l'horizon 2040**, en n'attribuant plus de nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures et en ne renouvelant pas les

concessions d'exploitation existantes. Cette loi a été adoptée en 2018.

Ce plan prévoyait en outre une réduction de la consommation d'énergie fossile dans les bâtiments. Celle-ci a chuté de 42% entre 2017 et 2022. Le plan climat français visait également une électrification massive du secteur du transport pour réduire sa dépendance au pétrole, en fixant un objectif de fin de vente des véhicules particuliers thermiques à l'horizon 2040.

## LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE FIXE UNE FEUILLE DE ROUTE DE SORTIE PROGRESSIVE DES ENERGIES FOSSILES

### La planification écologique

Le président de la République a décidé, en mai 2022, de bâtir un plan d'action national reposant sur [la planification écologique](#), une méthodologie innovante engageant la totalité du gouvernement et des parties prenantes (secteur privé, société civile), pour l'atteinte de nos objectifs en matière de climat et d'environnement. Cette planification a été confiée, pour la première fois en France, à la Première ministre, avec le soutien d'un Secrétariat général à la planification écologique, créé à ce titre. Cette approche interministérielle permet d'assurer la cohérence de l'action de l'Etat français dans la transition énergétique et écologique.

La France a publié en septembre 2023 [un plan intégré](#) visant à répondre à 5 défis environnementaux :

1. L'atténuation du réchauffement climatique
2. L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement
3. La préservation et la restauration de la biodiversité

4. La préservation des ressources
5. La réduction des pollutions qui impactent la santé

### La feuille de route française pour sortie des énergies fossiles : la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Ce plan est détaillé pour chacun des grands secteurs. En matière d'énergie et de climat, ce plan se décline avec : Page | 5

- La stratégie nationale bas carbone
- La programmation pluriannuelle de l'énergie

La **Stratégie Nationale Bas-Carbone** constitue la feuille de route pour l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Elle prévoit notamment la division par 2 des émissions brutes de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, suivant un rythme de -5% de réduction de ses émissions par an, afin d'atteindre la neutralité carbone (tous GES) en 2050.



Charbon  
**2030**



Pétrole  
**2045**



Gaz Fossile  
**2050**

Le projet de troisième édition de la SNBC vise à garantir la souveraineté énergétique de la France et à sortir des énergies fossiles. Elle définit des objectifs de fin de la consommation de charbon à l'horizon 2030, de pétrole d'ici 2045 et de gaz fossile en 2050, à des fins énergétiques.

- Pour sortir du charbon à horizon 2030, elle prévoit la fermeture des deux dernières centrales à charbon d'ici 2027.

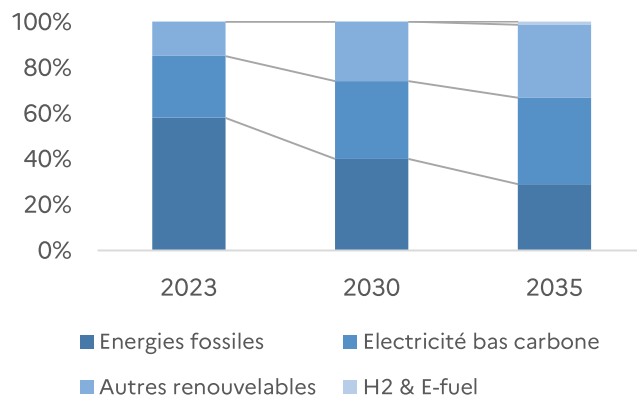
- Pour **réduire la consommation de pétrole**, elle prévoit une électrification massive des transports, avec les objectifs européens de réduction des émissions de CO2 des véhicules légers neufs, le développement des bornes de recharges, mais aussi l'électrification des poids lourds et des bus.
- Pour **réduire la consommation de gaz fossile**, elle prévoit le développement de mode chauffages alternatifs, comme par exemple les pompes à chaleur, ou encore l'amélioration de l'efficacité énergétique par la rénovation des logements.

Pour cela, cette stratégie est déclinée secteur par secteur, et vise différents jalons :

- Objectif de vente de **66% de voitures électriques neuves en 2030**
- **25%** de croissance de l'usage des **transports en commun** (bus, car, train) d'ici 2030.
- La décarbonation de l'industrie via une approche engageant les 50 plus grands sites industriels français.
- Réduction de 85% des chaudières au fioul dans les bâtiments tertiaires, et -60% dans les logements primaires à horizon 2030 ; en visant la sortie des chaudières au fioul d'ici 2035.

- Dans le secteur de l'énergie, la France décline ses objectifs de sortie des énergies fossiles et de développement de sources de production décarbonée, les énergies renouvelables, le nucléaire, l'hydrogène, le biogaz et les carburants alternatifs.

### Evolution de la part des énergies fossiles dans le mix énergétique français



Source : *Programmation pluriannuelle de l'énergie, 2026*

La 3<sup>ème</sup> [Programmation Pluriannuelle de l'Energie \(PPE\)](#) définit les priorités d'actions pour la politique énergétique qui permettront à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et met en œuvre les orientations de la SNBC. Elle fixe des objectifs chiffrés dans les domaines de la consommation et de la production énergétique pour les dix années à venir. Publiée en février 2026, elle détaille les étapes concrètes de sortie des énergies fossiles. Elle fixe l'objectif de passer d'environ 60% d'énergies fossiles dans notre consommation finale

Page | 6

d'énergie en 2023 à 40% en 2030 et à 30% en 2035, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

En parallèle, la PPE prévoit de **développer massivement la production d'énergies décarbonées, pour garantir la souveraineté énergétique de la France**. La PPE prévoit notamment :

- Le lancement **d'un programme de construction de nouveaux réacteurs de type EPR 2** et l'amélioration de la disponibilité du parc existant dont la durée de vie sera prolongée.
- Un objectif d'atteindre **15GW** de puissance installée **en éolien en mer en 2035**, soit une multiplication par 15 par rapport à 2017.
- L'ajout chaque année de **1,3 GW** de puissance installée **d'éolien terrestre**.
- **La multiplication par 3** de la puissance installée de **solaire photovoltaïque** d'ici 2035.
- Améliorer de 2,8 GW la puissance installée en **hydroélectricité**, notamment avec des stations de transfert d'énergie par pompage.
- Le déploiement de jusqu'à **8GW d'électrolyseurs** d'ici 2035 pour produire de **l'hydrogène**.
- La **multiplication par 6** de la production de **biométhane** d'ici 2035.
- Un **doublement** de la consommation de **biocarburants** d'ici 2035.
- Un **doublement** de la production de **chaleur renouvelables et de récupération** pour remplacer les énergies fossiles.

La PPE s'accompagne d'un **large plan d'investissements dans le réseau électrique** permettant d'adapter les réseaux électriques aux nouveaux enjeux, par exemple

l'intégration du stockage, la gestion de l'intermittence et l'apparition de nouveaux usages (data centers, pompes à chaleur, électrification de la mobilité).

### **Plan d'électrification : la France accélère encore la sortie des énergies fossiles**

La réussite de la PPE3 repose également sur **une électrification massive des usages, avec une consommation intérieure d'électricité estimée à 618 TWh en 2035**, en augmentation significative par rapport aux niveaux actuels (+30% environ), selon le scénario du projet de SNBC 3 mis en consultation fin 2025. En avril 2026, le Premier ministre a ainsi annoncé une série de mesures visant à accélérer la réduction de la dépendance de la France aux hydrocarbures et notamment :

Page | 7

#### **Dans le logement :**

- **À partir de la fin de l'année 2026, il ne sera plus possible d'installer des chaudières à gaz dans les constructions neuves.** En parallèle, les aides publiques destinées aux particuliers accompagneront davantage le remplacement des chaudières au gaz et au fioul par des pompes à chaleur.
- Deux millions de logements sociaux devront sortir du gaz d'ici à 2050.
- 100 premiers territoires seront sélectionnés pour s'engager d'ici à 2030 dans une trajectoire « zéro gaz », avec un accompagnement complet.
- L'installation de **1 million de pompes à chaleur par an d'ici 2030**. Cette montée en puissance doit permettre de faire baisser les coûts de chauffage, tout en soutenant une filière industrielle française.

Au total, 85 térawatts-heures de gaz devraient être remplacés par de l'énergie produite en France à l'horizon 2030, soit l'équivalent de 20 % des importations françaises de gaz.

#### **Dans les transports :**

- **Le Gouvernement fixe l'objectif que deux voitures neuves sur trois soient électriques d'ici 2030.**
- Cette stratégie s'accompagne d'un **objectif industriel : les constructeurs français devront atteindre 400 000 véhicules électriques produits par an dès 2027**, puis 1 million en 2030, alors que la France était absente de cette production il y a 5 ans, pour éviter qu'une moindre dépendance au pétrole se traduise par une nouvelle dépendance à des véhicules importés.
- Pour les ménages modestes, **le leasing social** (des voitures à loyer mensuel modéré) doit reprendre dès le mois de juin avec **50 000 véhicules électriques supplémentaires**. Un nouveau dispositif est également prévu pour les « gros rouleurs » des classes moyennes, notamment les aides à domicile, aides-soignantes, infirmières, artisans, salariés et agents publics, avec 50 000 véhicules électriques subventionnés supplémentaires dès 2026.

Les mesures annoncées concernent aussi **l'activité économique**. Pour les entreprises, notamment les Petites et Moyennes entreprises (PME), le **Gouvernement prévoit pour la première fois des dispositifs dédiés aux véhicules utilitaires et aux poids lourds, pouvant aller jusqu'à 100 000 euros par véhicule**. Le gouvernement veut également mieux agir pour décarboner les grands sites industriels et agroalimentaires, et les artisans et commerçants sont eux aussi concernés : l'électrification des outils de travail, comme les fours, pâtisseries

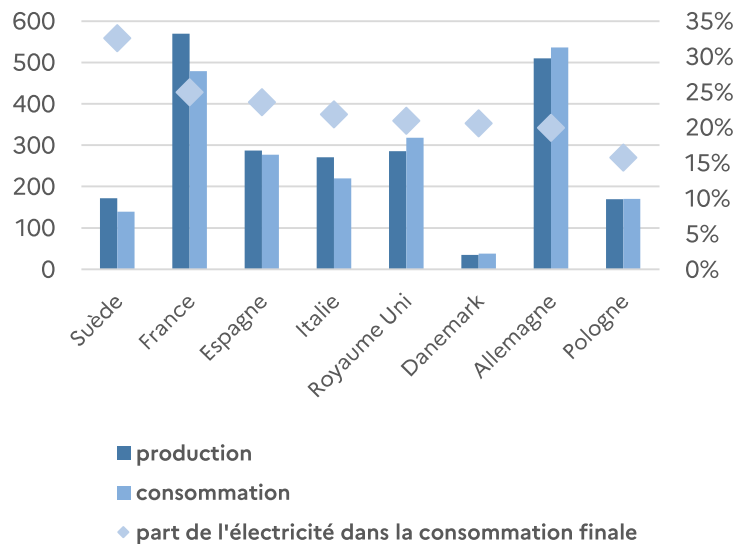
ou certains équipements professionnels, doit faire l'objet de dispositifs dédiés, tout comme les équipements des pêcheurs, des agriculteurs ou de la filière des travaux publics.

### La France, première puissance électrique européenne

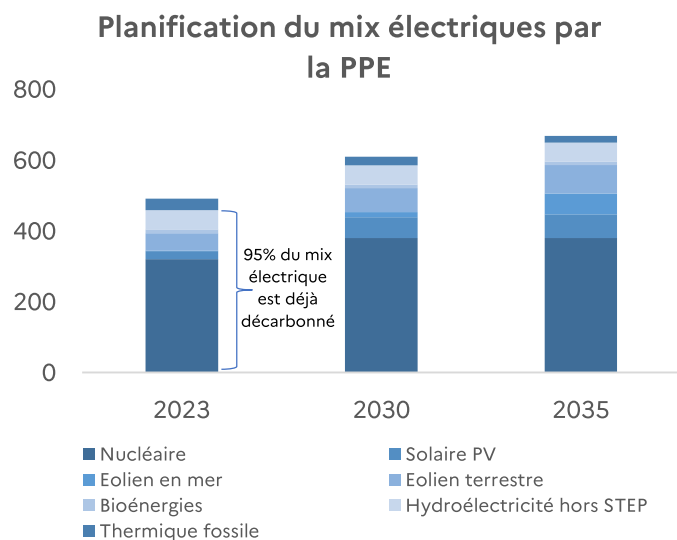
#### La France est une puissance électrique de premier plan.

L'électrification des usages est en effet une priorité pour sortir des énergies fossiles, tout en assurant la sécurité d'approvisionnement énergétique et en renforçant notre souveraineté. La France est le premier producteur européen d'électricité, et dispose d'un mix électrique déjà largement décarboné, avec 95% de la production électrique qui a été assurée à partir de sources renouvelables et nucléaires en 2024.

#### Production d'électricité et taux d'électrification en Europe 2024 (TWh)



Source : Agence Internationale de l'Energie



En 2023 et en 2024, la France a exporté environ 20% de sa production totale d'électricité, permettant de réduire la facture énergétique : ces importations ayant rapporté 4 milliards en 2023 et plus de 5 milliards en 2024. Le développement d'une production électrique importante sur la base d'un mix d'électricité décarbonée à des prix compétitifs place la France parmi les pionniers de la sortie progressive des énergies fossiles en Europe.

### Le Budget Vert – Un outil pour aligner les flux financiers sur l'accord de Paris

Chaque année depuis 2020, quelques jours après la présentation du projet de loi de finances (PLF), un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État est publié. Ce rapport contient notamment le « budget vert », un document qui classe et chiffre les dépenses et crédits de l'État selon leur impact environnemental pour l'année à venir. Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact

sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Les dépenses dans le budget vert sont qualifiées en trois types selon leur impact : favorables, neutres et défavorables :

Page | 9

- Dépenses favorables : Cette catégorie recouvre trois types de dépenses : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré, les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.
- Dépenses neutres : dépenses sans effet significatif sur l'environnement.
- Dépenses défavorables : ces dépenses constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.

Les dépenses sont évaluées selon six objectifs environnementaux, à la fois à un niveau agrégé, comprenant les dépenses relevant de la norme de dépense de l'État et la totalité des dépenses fiscales, et également au niveau de la mission budgétaire, correspondant au vote parlementaire.

- la lutte contre le changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,
- la gestion de la ressource en eau,
- la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
- la lutte contre les pollutions,
- la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

La méthodologie du « budget vert » est évolutive et prend en compte les observations du Parlement et des autres parties prenantes, telles que les institutions spécialisées sur les enjeux environnementaux.

## L'ACTION INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR UNE SORTIE PROGRESSIVE DES ENERGIES FOSSILES

La France est engagée depuis 2017 dans un dialogue avec ses partenaires pour partager son expérience sur la sortie progressive des énergies fossiles, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de Paris. Au niveau mondial, le charbon reste la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, représentant près de 45% des émissions mondiales liées à la combustion d'énergie, et comptant pour 28% de la consommation d'énergie. Le

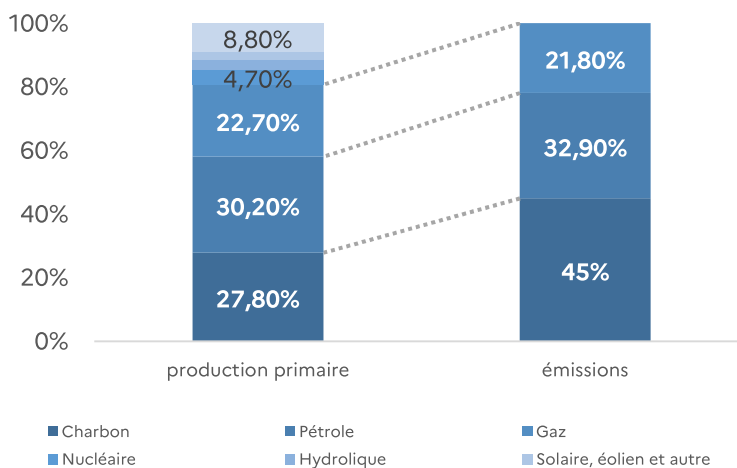
pétrole est la principale énergie fossile utilisée au niveau mondial, avec 30% de la consommation et source d'environ 33% des émissions liées à l'énergie. Le gaz fossile représente quant à lui environ 23% de la consommation d'énergie, et 22% des émissions liées au charbon. Face à ce défi, la France a fait de l'accélération de la sortie du charbon une priorité de sa diplomatie climatique au cours des 10 dernières années, encore rappelée par le Conseil Présidentiel pour les Partenariats Internationaux de 2025.

### Les Partenariats pour une transition énergétique juste (JETP)

Les JET-P visent à soutenir des pays émergents et en développement fortement dépendants des énergies fossiles les plus émettrices (charbon, fioul lourd) dans l'accélération de leur transition énergétique. Le premier JETP a été lancé avec l'Afrique du Sud à la COP26 (2021). Trois autres ont suivi avec l'Indonésie (2022), le Vietnam (2022) puis le Sénégal (2023). Ils combinent des financements publics apportés par le Groupe des partenaires internationaux (IPG, soit le G7 moins les USA, qui se sont retirés début 2025), un alignement de financements d'autres pays hors IPG (en Afrique du Sud) et des promesses d'investissements privés au Vietnam et en Indonésie, via la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ).

**Le premier JET-P, annoncé avec l'Afrique du Sud en 2022 à l'occasion de la COP26 de Glasgow**, a pour objectif d'accélérer la décarbonation de l'économie sud-africaine, en mettant l'accent sur le système électrique, pour aider le pays à atteindre les objectifs ambitieux en matière d'émissions fixés dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN). Les montants mobilisés par les partenaires s'élèvent à 12,8Mds USD, dont 8,7Mds apportés par un premier groupe de bailleurs - Royaume-Uni (chef de file), France, Allemagne et UE – rejoints en 2023 par le Danemark et les Pays-Bas. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie du pays qui vise à permettre d'éviter jusqu'à 1 à 1,5 gigatonne d'émissions au cours

Production primaire d'énergie et émissions du secteur énergétique 2024



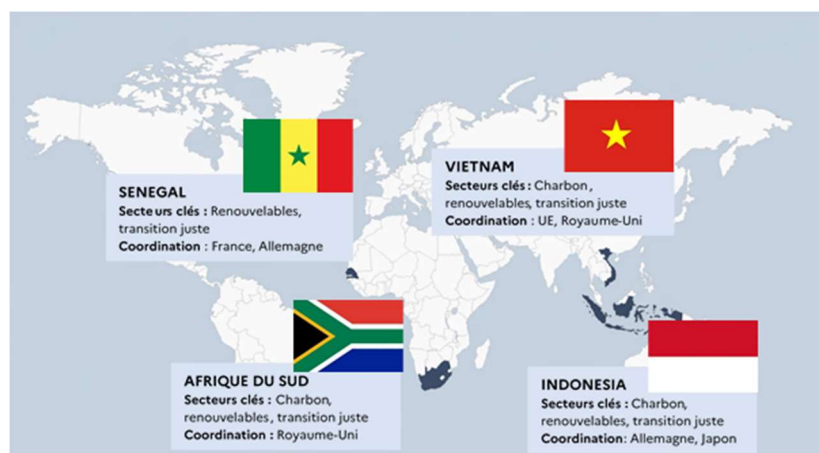
Source : Agence Internationale de l'Énergie

des vingt prochaines années en aidant l'Afrique du Sud à abandonner le charbon et à accélérer sa transition vers une économie à faibles émissions et résiliente face aux changements climatiques.

### 3 autres JETP ont été lancés depuis :

- **Avec l'Indonésie, en 2022** : ce partenariat prévoit que l'Indonésie avancera la date prévue du pic d'émissions totales dans le secteur de l'électricité, en l'atteignant d'ici 2030 ; limitera les émissions du secteur électrique à 290 mégatonnes de CO<sub>2</sub> en 2030 (un chiffre très inférieur à la valeur de référence de 357 mégatonnes de CO<sub>2</sub>) et se fixera comme objectif d'atteindre la neutralité carbone dans le secteur électrique d'ici 2050, soit dix ans plus tôt que la date initialement prévue. Pour atteindre ces objectifs, l'IPG s'est engagé à mobiliser 21,8 milliards de dollars sur 3 à 5 ans (11,8 Mds\$ par les bailleurs publics et 10 Mds\$ par le secteur privé mobilisé par GFANZ).
- **Avec le Sénégal, en 2023** : les partenaires internationaux se sont engagés à soutenir le Sénégal à hauteur de 2,5 Mds € sur 3 à 5 ans. Dans le cadre du partenariat, le Sénégal s'est engagé à renforcer son ambition climatique : renforcement du déploiement des énergies renouvelables, avec un objectif de 40% de renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030 ; publication d'une stratégie de long terme (SLT) pour le secteur de l'énergie ; adoption d'une nouvelle CDN actualisée.
- **Avec le Vietnam en 2022** : le partenariat vise à aider le Vietnam à œuvrer en faveur d'un certain nombre de nouveaux objectifs ambitieux, et notamment, avancer la date prévisionnelle à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du Vietnam atteindront leur point culminant de 2035 à 2030 ; réduire les émissions annuelles maximales du secteur de l'électricité de 30 % (de 240 à 17 MTCO<sub>2</sub>) ; limiter les capacités électriques maximales issues du charbon à 30,2 gigawatts (contre 37 gigawatts prévisionnels au moment de la signature du partenariat) ; et accélérer le développement des énergies renouvelables de sorte que celles-ci représentent au moins 47 % du mix électrique d'ici 2030 (36 % prévisionnels au moment de la signature). Les partenaires se sont engagés à mobiliser 15,5 Mds USD sur 3 à 5 ans, dont la moitié fournis par les bailleurs publics et l'autre moitié par le secteur privé, mobilisé par GFANZ (*Glasgow Financial Alliance for Net Zero*).

Sur ces partenariats, la France a annoncé des engagements à hauteur de 2,5 milliards d'euros (Indonésie 500Mn, Vietnam 500Mn, Afrique du Sud 1Md, Sénégal 530Mn). 1,7 milliards ont déjà été effectivement octroyés (73% du total des engagements).



### **La Commission sur la transition hors du charbon (Coal Transition Commission)**

La demande mondiale de charbon continue d'augmenter et a atteint un niveau record en 2024, avec 8,7 milliards de tonnes. Or, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, le monde devrait convertir, transformer et mettre hors service l'équivalent de près de 100GW de capacités de charbon par an.

Page | 12

Dans ce contexte, la France co-préside avec l'Indonésie la **Commission sur la transition hors du charbon**, lancée lors de la COP28 à Dubaï en 2023. Cette Commission, qui associe l'ensemble des parties prenantes (gouvernements, institutions financières publics et privées, *think tanks*, etc) vise à proposer des options et des solutions afin d'accélérer la transition du parc existant de centrales à charbon sans dispositif d'abattement des émissions de gaz à effet de serre, y compris pour accélérer la réaffectation du charbon vers la production d'énergies propres. Ce travail vise à compléter la mise en œuvre des partenariats pour une transition énergétique juste (JETP).

Trois rapports ont été publiés depuis 2024 :

- "[Accelerating coal-to-clean energy transitions: recommendations from the Coal Transition Commission](#)" en 2024;
- Deux rapports techniques en 2025: "[Growing the Pipeline of Coal-to-Clean Projects](#)" and "[From Flex to Phase-out](#)".

### **Les coalitions pour penser et mettre en œuvre la transition vers une sortie des énergies fossiles (BOGA et PPCA)**

La France est membre depuis son lancement de la *Powering Past Coal Alliance* (PPCA), une coalition coprésidée par le Royaume-Uni et le Canada lancée en 2017 et réunissant 65 gouvernements nationaux, 52 gouvernements infranationaux et 66 entreprises et institutions financières. Elle vise à accélérer la transition hors du charbon à l'échelle mondiale via l'élimination progressive des centrales électriques à charbon.

La France est aussi membre fondateur de la *Beyond Oil & Gas Alliance* (BOGA), une coalition de 24 membres soutenant la sortie progressive du pétrole et du gaz par le biais d'un dialogue politique et de soutien technique, lancée lors de la COP26 (2021). Cette coalition dispose en outre du « Fonds BOGA » doté à hauteur de 20 millions USD et destiné à soutenir les gouvernements de pays en développement à engager le lancement de travaux (techniques, institutionnels, financiers) sur la transition hors des hydrocarbures. Cinq programmes-pays ont déjà été lancés avec le Kenya, la Colombie, la Barbade, le Brésil et le Nigéria.

### **La finance climat française au service de la transition vers une sortie des énergies fossiles**

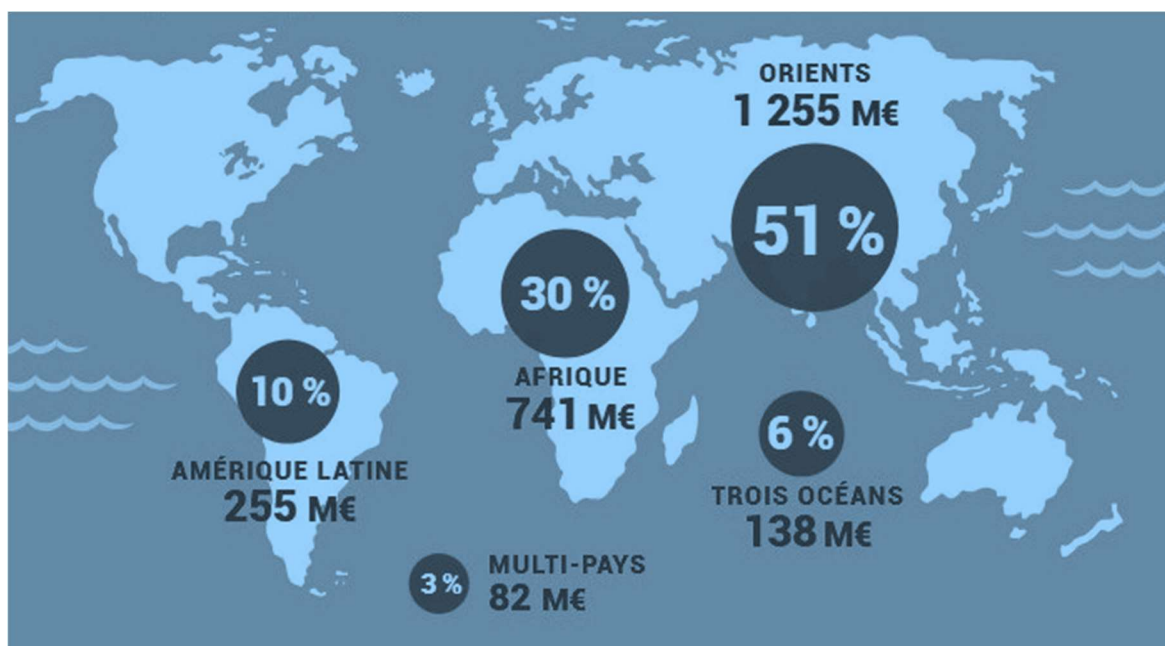
La finance climat française soutient fortement la transition en dehors des énergies fossiles dans les pays en développement.

Les financements climat de la France présentent deux formes principales :

- **Des financements bilatéraux, qui représentent près de 90% de nos engagements :** ces financements correspondent dans la plupart des cas à des projets ou des programmes financés par l'Agence Française de Développement dans des pays ou des régions.

- Des **contributions multilatérales aux fonds verticaux comme le Fonds vert** pour le climat (FVC) ou encore le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui représente environ 10% des financements français.

Depuis 2019, l'AFD exclut de ses financements les projets d'exploration, production ou de transformation dédiés aux énergies fossiles, ainsi que la construction, l'extension ou la rénovation de centrales de production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies fossiles, y compris de gaz naturel. Des exceptions ont été mises en place pour le gaz uniquement pour soutenir certaines activités, sous réserve de circonstances limitées, clairement définies, et compatibles avec une limite de réchauffement de 1,5°C et les objectifs de l'Accord de Paris. **À la COP26 en 2021, la France s'est engagée à cesser avant la fin 2022 tout financement public à l'international à des projets du secteur des énergies fossiles non équipés de dispositifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.**



Source : Agence Française de Développement

En 2024, l'AFD a investi 2,5 Mds € pour la transition énergétique, en faveur de plus de 85 projets :

- Environ 50% sont dédiés au développement des énergies décarbonées, principalement des investissements dans les réseaux et le développement des énergies renouvelables.
- 25% soutiennent la planification énergétique et des politiques publiques favorisant la transition énergétique.

En complément, l'AFD soutient des projets d'alignement des flux financiers en faveur de la **transition énergétique**. Par exemple, en Colombie, l'AFD accompagne la banque publique Bancoldex pour intensifier les financements en faveur du climat, de la biodiversité, et de l'égalité de genre, via une amélioration de son système de gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques, une augmentation du volume des prêts verts et une meilleure capacité à rendre compte de façon transparente sur les co-bénéfices climat

et nature, et le développement et le déploiement de méthodologies d'analyse de l'alignement avec l'Accord de Paris.

La France soutient plusieurs fonds verticaux pour le climat et l'environnement qui ont majoritairement été créés par les COP pour soutenir les pays en développement dans leurs transitions. Sur l'énergie, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et les *Climate Investment Funds* (CIFs) ont financé l'installation de 65,9 GW de capacité de production d'énergie décarbonée, un quart en Afrique, dont 34,17 GW sont déjà installés.

**Le soutien public à l'export dans la sortie des énergies fossiles à l'international : l'expertise française au service de la transition, en renforçant les filières françaises**

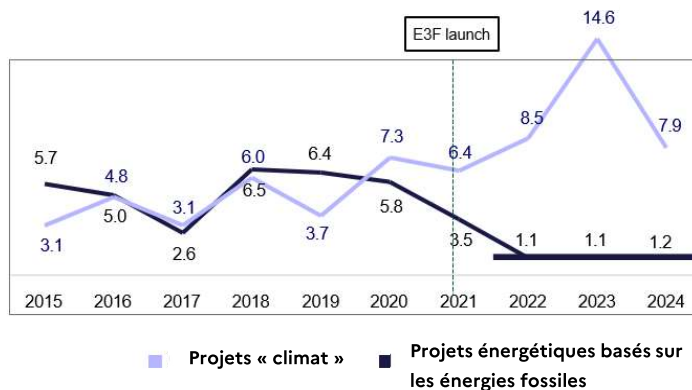
Le soutien public à l'export vise à aider à la compétitivité et au positionnement de l'offre française à l'international, tout en incitant les entreprises à maintenir/développer une empreinte en France significative (exigences de part française). Depuis la COP21, cet objectif a été progressivement complété par un alignement de la politique de soutien public à l'export française avec les objectifs climatiques que la France s'est fixé. La France s'est ainsi dotée en 2021 d'un [Plan climat pour les financements exports](#), dont les recommandations ont été mises en œuvre.

Deux grandes orientations guident ainsi la stratégie climatique s'agissant des financements export :

- i) **Introduire des incitations pour les projets contribuant aux objectifs climatiques et environnementaux** de l'Union Européenne et définis dans la Taxonomie Européenne ;
- ii) **Cesser le soutien aux énergies fossiles** : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour l'ensemble de la chaîne de valeur fossile, avec une exception possible pour les centrales à gaz à la condition qu'elles permettent de réduire l'intensité carbone du mix énergétique du pays.

Ces évolutions ont été coordonnées en format européen ([Conclusions du Conseil de l'Union européenne du 15 mars 2022](#)) mais aussi plus largement dans le cadre de plusieurs coalitions qui soutiennent cet agenda.

**Volume des financements exports de la coalition E3F (en milliards d'euros)**



Source : E3F

– La coalition **Export Finance for the Future (E3F)**, lancée en 2021 conjointement avec six autres pays dans l'objectif d'affirmer tant leur volonté i) d'accroître de façon significative le soutien aux projets durables et respectueux du climat que ii) d'imposer des restrictions sur les projets d'énergies fossiles à l'étranger. Elle

regroupe aujourd'hui 11 pays : Allemagne, Autriche Belgique, Danemark, Espagne, France, Finlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède. Chaque année, la coalition publie un rapport de transparence faisant état des transactions réalisées dans le secteur de l'énergie par ses membres dans une logique de responsabilité ([rapport 2025](#)).

- Lors de la COP26, la France a rejoint la coalition **Clean Energy Transition Partnership** aux côtés de 34 autres pays, s'engageant à mettre fin à tout financement public international destiné aux activités liées à l'exploration, à la production, au stockage, au transport et au raffinage du pétrole et du gaz, ainsi qu'aux projets de centrales thermiques non équipées de mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.
- Bpifrance Assurance Export<sup>1</sup> annoncera rejoindre la **Net Zero Export Credit Agencies Alliance (NZECA)** début mai comme membre permanent. Cette alliance regroupe les agences de crédit export s'étant engagées à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les principaux outils du soutien public à l'export sont les suivants (liste non exhaustive). Comme évoqué *supra*, les projets contribuant à la transition écologique peuvent être éligibles au bonus environnemental (assurance-crédit) et bonus climatique (prêts du Trésor).

- **L'assurance-crédit** : Bpifrance Assurance Export (BPI AE) offre des garanties, permettant aux entreprises françaises de se positionner sur des appels d'offres internationaux de montant significatifs et/ou projets risqués (i.e. failles de marché). Ces projets font l'objet d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets rigoureuse et alignée sur les standards internationaux les plus élevés (Principes de l'Equateur, Approches communes de l'OCDE).

Depuis 2015, BPI AE a garanti 3,1 milliards d'euros de projets dans les secteurs des énergies renouvelables et infrastructures électriques, et 4,6 milliards d'euros dans le transport ferroviaire faibles émissions.

Exemple : monorail en République Dominicaine fourni par Alstom.

- **Les Prêts du Trésor** : instruments financiers entre l'État français et un État étranger (contrepartie publique), visant à financer des projets d'infrastructure à forte composante française. Ils se déclinent en prêts concessionnels, pour les projets d'aide publique au développement (non rentables), et prêts directs à condition de marché.

Exemples :

- Financement de lampadaires solaires au Togo, avec Sunna Design
- Financement du renforcement du réseau de transport d'électricité au Kenya avec GE Vernova (projet cofinancé avec l'AFD)

---

<sup>1</sup> Le soutien public à l'export est opérationnalisé via Bpifrance Assurance Export qui agit au nom et pour le compte de l'Etat.

- **Le FASEP** : Destiné à tous types d'entreprises, et prioritairement les PME, le FASEP est une subvention (ou une avance remboursable) pour des études de faisabilité ou des projets démonstrateurs de technologies innovantes.

- Exemple : Etude de faisabilité pour une centrale hydroélectrique au Burundi, avec l'entreprise Hydronéo



\*\*\*

<https://www.ecologie.gouv.fr/>  
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>  
<https://www.economie.gouv.fr/>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*